



**Moto-Club :** MOTOR CLUB LIMOUSIN

**E-mail :** contacts@motorclublimousin.com

**Téléphone :** 0683629577

**Organisateur technique :** motor club limousin

**N° d'épreuve FFM :** 132

**Date :** 26 mars 2023

**Lieu :** Chauvan à St Priest Taurion(87)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Type de manifestation :**  Trial Outdoor  Trial Indoor  Trial Urbain

**ARTICLE 1 / ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **SABOTIER Marylène** Licence : **021649**  
 Président du Jury ou Arbitre\* ----- **Arbitre NEYRAUD Céline** Licence : **018201**  
 Membre du Jury ----- Licence :  
 Membre du Jury ----- Licence :  
 Commissaire technique responsable - **LEGUET J.Christophe** Licence : **244235**

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**ARTICLE 3 / CATEGORIES**

NOM DE LA CATEGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
TRI- TR2+	15	80	conforme au TRS	3X10zones-35€pour+17ans et
R2,TR3+, TR3,TR4+,TF	12	80	conforme au TRS	3X10zones-35€pour+17ans et
MT1	7	12	conforme au TRS	3tours/5meilleures zones/tou
MT2	7	12	conforme au TRS	idem
MT3	6	11	conforme au TRS	idem
VINTAGE	18	80	conforme au TRS	3x10zones-35€

**TF2 - TROPHÉE FÉDÉRAL DE TRIAL VINTAGE :**

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

OUI  NON

**LES CYLINDRÉES SERONT CONFORMES À**

**L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :**

7-10 ans : 80cc maximum  
 11-14 ans : 125cc maximum  
 15 ans et plus : cylindrée libre

## ARTICLE 4 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 : RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 : DÉPARTS ET DÉPARTS

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche ..... **clinique chénioux à Li**

Temps de trajet (en min) ..... **25 min**

## ARTICLE 7 : DÉPARTS DE L'ÉPREUVE

### Accès :

Nom du site ..... **chauvan**

Adresse ..... **87480 ST PRIEST TAURION**

### Caractéristiques :

Longueur du parcours ..... **2KMS**

Nombre de zones ..... **10**

Temps global imparti ..... **de 9h30 à 17h**

Nombre d'OZT\* ..... **5**

\*Officiels Commissaires de Zone

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

OUI  NON



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

DATE: **22 décembre 2023**

**MOTOR CLUB LIMOUSIN**  
37, RUE B. DE VENTADOUR  
87000 LIMOGES

DATE: **11/01/23**

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine  
Siège : La Roquille  
47000 ESCASSEFORT  
Antenne : Limousin  
- 35 -

DATE: **16/01/2023**  
NUMÉRO: **23/0030**





**Moto-Club : MOTOR CLUB LIMOUSIN**

**Date : 26 mars 2023**

**Lieu : Chauvan à St PRIEST TAURION**



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
8H30	9H30	Contrôles administratifs		
9H	10H	Contrôles techniques		
9H		Réunion du Jury		
9H30		1er départ		
	17H	Arrivée		
17H10		Réunion du Jury		
17H15		Remise des Prix		
	20H	Fin		



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 132  
Moto-Club \_\_\_\_\_ MOTOR CLUB LIMOUSIN  
Date \_\_\_\_\_ 26 MARS 2023  
Lieu \_\_\_\_\_ CHAUVAN - ST PRIEST TAURION 874

## **LISTE DES OFFICIELS**

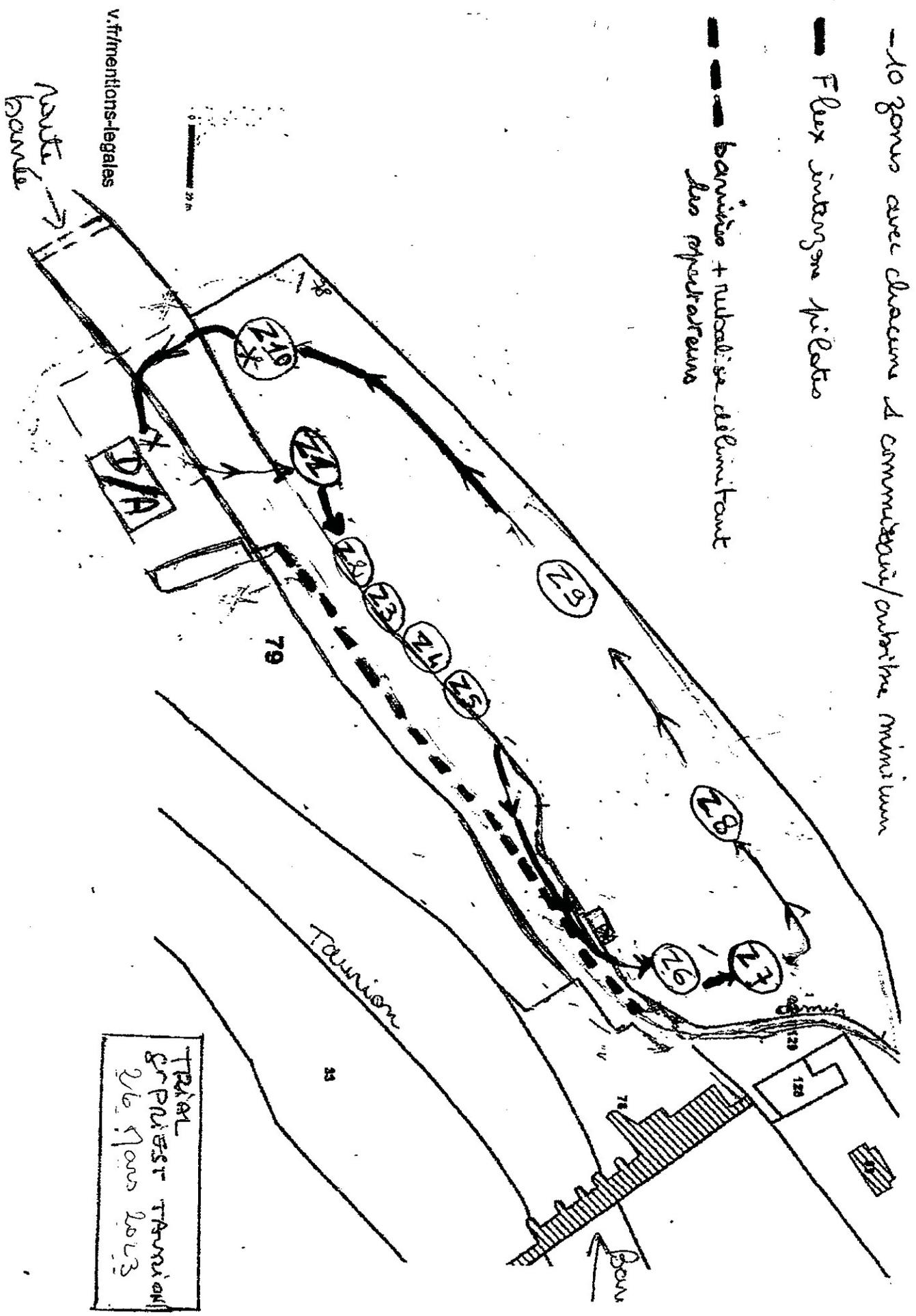
## **REGLEMENT PARTICULIER**

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	SABOTIER Marylène	021649
Arbitre	NEYRAUD Céline	018201
Délégué de Ligue	NEYRAUD Céline	018201
Commissaire technique	LEGUET Jean Christophe	244235
Commissaire de zone	CADIER Serge	375294
Commissaire de zone	ROUX Martial	021498
Commissaire de zone	DUVERGER Mélanie	234726
Commissaire de zone	DUVERGER Tiphaine	375024
Commissaire de zone	SIMONET Jean Luc	375988

- 10 zones avec directions & commentaires/subsites minimum

— Flex interzone pilotés

— barrière + rubalise de limitant  
des repères



TRAIL  
S/P/EST TAURION  
26 Mars 2013



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads**

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTOR CLUB LIMOUSIN  
37 RUE BERNARD DE VENTADOUR - 87000 LIMOGES**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°11069707604 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur TRIAL NATIONAL se déroulant à SAINT PRIEST TAURION du 26/03/2023 au 26/03/2023.

Cette attestation est valable du 26/03/2023 à 7:00 au 26/03/2023 à 20:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 11 janvier 2023

Pour la société,

AXA France IARD  
2625 Avenue Poincaré  
67100 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 41 41 41

**MOTOR CLUB LIMOUSIN  
37, RUE B. DE VENTADOUR  
87000 LIMOGES**



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

**MOTOR CLUB LIMOUSIN**

**37, RUE B. DE VENTADOUR**

**87000 LIMOGES**

